



- Communiqué de presse -

Création par la Banque de France et la Caisse des Dépôts du Groupement d'Intérêt Economique « Victoires Paiements »

Paris, le 19 avril – La Banque de France et la Caisse des Dépôts créent un Groupement d'Intérêt Économique (GIE) détenu à parité (50% Banque de France / 50% Caisse des Dépôts). Dénommé « Victoires Paiements », ce GIE regroupera les activités d'échanges de moyens de paiement de détail des deux institutions.

L'activité d'échange de moyens de paiements de détail entre établissements financiers est aujourd'hui presque totalement dématérialisée et s'effectue sur des systèmes interbancaires. Les principaux établissements bancaires sont connectés à ces systèmes par des plateformes techniques qui leur sont propres.

L'activité d'échange comprend la réception des fichiers d'opérations transmis par les clients de chaque établissement, leur contrôle, leur comptabilisation et leur émission vers les systèmes interbancaires qui les transmettront ensuite à l'ensemble des banques de la Place. En sens inverse, les opérations adressées par les autres établissements bancaires via ces systèmes sont réceptionnées sur la plateforme de l'établissement destinataire, vérifiées puis imputées sur le compte de chaque client.

En 2011, la Banque de France et la Caisse des Dépôts ont respectivement échangé 871 millions et 331 millions d'opérations. S'agissant de deux institutions publiques, la Banque de France et la Caisse des Dépôts ont des clientèles relativement proches. Elles se situent pour l'essentiel dans le secteur public et semi-public. Les principaux clients sont le Trésor Public, les caisses primaires d'assurance maladie, les URSSAF, les caisses d'allocation familiales et les caisses de retraite.

Avec un volume cumulé d'environ 1,2 milliard d'opérations, le regroupement des activités d'échange de la Banque de France et de la Caisse des Dépôts permettra d'atteindre la masse critique nécessaire pour le traitement des moyens de paiement des deux opérateurs publics. Il offrira aux clients des deux institutions une stabilité et une plus grande solidité des processus de traitement.

Ce partenariat permettra aussi à la Caisse des Dépôts et à la Banque de France de mutualiser les coûts liés à la modernisation du système d'information liée notamment au passage aux normes SEPA (Single Euro Payments Area – Espace unique de paiements en Euros) et à sa maintenance sur le long terme.

Une équipe mixte, composée de collaborateurs de la Banque de France et de la Caisse des Dépôts, assure la gestion quotidienne des échanges. La Direction opérationnelle du GIE est également partagée entre les deux membres.

La Banque de France et la Caisse des Dépôts restent financièrement responsables des opérations dont elles confient l'échange au GIE. Elles conservent de la même manière le contrôle complet des relations avec leur clientèle respective.

Contacts presse:

- Banque de France : Service de presse - 01 42 92 39 00

- Caisse des Dépôts : Benjamin Perret / Alexis Nugues - 01 58 50 40 00